



Association Agréée Pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

A.A.P.P.M.A
LAUTENBACH-ZEL

MESSAGE AUX HABITANTS DE NOS VILLAGES

Afin de préserver l'environnement et son milieu aquatique, notre association se doit de rappeler à ses concitoyens les règles suivantes à respecter :

- De se raccorder au réseau du traitement des eaux usées, malheureusement il y a encore des entraves.

- De ne plus déverser des produits polluants, (chimiques) dans les récupérateurs d'eau pluviale se trouvant dans la rue. Lavage de voitures à proximité, nettoyage d'outils et récipients de peintures, **de ciment** sont à proscrire.

- De ne plus bétonner les berges des cours d'eau et de faire, comme la loi l'oblige, une « déclaration préalable de travaux sur cours d'eau ». Les déclarations sont disponibles chez Denis FISCHER 37 Grand'rue à Lautenbach-Zell qui les transmettra à la DDAF.

- De ne pas créer **des barrages** sur les cours d'eau, de toutes catégories, empêchant la migration de la faune aquatique. Il faut cependant savoir que chaque propriétaire peut prélever de l'eau en amont d'un ruisseau pour alimenter un étang ou un bassin se trouvant à proximité, à condition de restituer l'eau en aval sans porter préjudice au cours d'eau naturel.

En cas de non respect des actes précédemment mentionnés et selon le code de l'eau et de la pêche, le Conseil Supérieur de la Pêche, (ONEMA), pourra sanctionner toute entrave et/ou malveillance au règlement.

Comptant sur votre sens du civisme et de citoyenneté, par avance nous vous remercions de votre compréhension.

La planète est l'avenir de nous tous, surtout de nos enfants...Pensez-y !!!

Denis FISCHER Président de l'AAPPMA de Lautenbach-Zell



Ruisseau du Wiedersbach, janvier 2009, découverte de truitelles mortes victimes des rejets urbains. Plus jamais ça....